



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale
67260 SCHOPPERTEN
Tél. Fax. 03.88.00.13.53.
Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 MAI 2015.

Sous la présidence du Maire Reeb Sylvie,

Etaient présents : MME/MM.

Carel Emmanuel, 1^{er} adjoint,

Jost Alfred, 2^{ème} adjoint,

Assfeld Lionel, Grossmann Jean-Michel, Juncker Philippe, Lang Elisabeth, Schmitt Didier,
conseillers municipaux.

Procuration : Boos Ludovic pour Lang Elisabeth, Durant Virginie pour Reeb Sylvie.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Attribution du marché du terrain multi-sport,**
- 2/ Adoption du rapport annuel 2014 production EP région Sarre-Union,**
- 3/ Désignation du coordonnateur communal et de l'agent recenseur pour la collecte 2016,**
- 4/ Divers.**

1/ Attribution du marché du terrain multi-sport.

Mme le Maire fait le compte-rendu de l'ouverture des plis ainsi que de la renégociation faites par le bureau d'étude avec les membres de la commission d'ouverture des plis.

Après étude des différentes offres,

- vu les moyens matériels et humains présentés par chacun des candidats,
- vu les manquements et erreurs administratifs dans certains dossiers,
- vu les délais proposés par les entreprises pour la réalisation du terrain multi-sport,

La commission d'ouverture des plis, après concertation avec Mr Vogt Christian, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Rauscher d'Adamswiller dont l'offre s'avère la mieux-disante pour le montant de 74.497,20 € H.T. Soit 89.396,64 € T.T.C.

Le Conseil municipal dans son intégralité approuve cette décision d'attribution et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces du marché et celles y afférents.

2/ Adoption du rapport annuel 2014 production EP région Sarre-Union.

Mme le Maire retrace les grandes lignes du rapport annuel 2014 de production d'eau potable du périmètre de Harskirchen et environs établi par le SDEA Alsace-Moselle faisant apparaître une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Par ailleurs les chiffres de production, de qualité et de rendement sont comparables à ceux des années 2012 et 2013.

Mme Reeb informe également l'assemblée de l'avancement du forage sur le ban communal de la commune d'Oermingen.

Le rapport complet sera consultable sur le site officiel de notre Commune :
<http://schopperten.fr>

3/ Désignation du coordonnateur communal et de l'agent recenseur pour la collecte 2016.

Le recensement populaire se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Dans le but de préparer et réaliser l'enquête de recensement, la Commune doit désigner un coordonnateur communal par arrêté de nomination.

Après en avoir délibéré au vu des recensements précédents de 1999, 2004 et 2011, le Conseil municipal nomme Mr NOE Marc comme coordonnateur communal ainsi que comme agent recenseur de la Commune de Schopperten. Les arrêtés de nomination seront établis et signés par le Maire.

4/ Divers.

A/ Demande d'acquisition de terrain.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier adressé à la Commune de Mme FEUERSTOSS Danielle et Mr SZYMANSKI Olivier ayant pour objet le souhait d'acquisition de quelques mètres carré de terrain jouxtant leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dit ne pas donner de suite favorable à cette demande, vu qu'une association du village est intéressée par une location de cette parcelle et en avait fait la demande bien avant.

**Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire,
compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Saverne**

Schopperten, le 4 juin 2015.

Le Maire,